

PIECES A FOURNIR MAJEUR & MINEUR

APPORTER LES **ORIGINAUX**

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois en couleur, conformes aux normes ISO, non découpées**
 - Votre Carte Nationale d'Identité en cours de validité**
Si vous ne pouvez pas présenter une pièce d'identité périmée depuis moins de 2 ans fournir un acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la mairie du lieu de naissance (original)
 - Votre ancien passeport** *Original + copie des 4 premières pages*
 - Justificatif de domicile de moins de 1 an :**
 - ✓ facture d'électricité ou de gaz
 - ✓ ou facture de téléphone (fixe ou portable)
 - ✓ ou quittance de loyer (non manuscrite)
 - ✓ ou avis d'imposition
 - ✓ ou attestation d'assurance logement
 - ✓ ou titre de propriété notarial
- Si vous êtes hébergé, la personne qui vous héberge doit fournir :**
- ✓ l'original de sa carte d'identité
 - ✓ un justificatif de domicile de moins d'1 an à son nom
- Justificatif de nationalité française :**
 - ✓ manifestation de volonté
 - ✓ déclaration d'acquisition de la nationalité française (manifestation de volonté, mariage)
 - ✓ certificat de nationalité française
 - ✓ décret de naturalisation ou de réintégration
 - ✓ preuve de la nationalité du parent français

CHANGEMENT D'ETAT-CIVIL

- Si vous utilisez le nom de votre **ex-conjoint en nom d'usage**, apportez :
 - ✓ Le jugement de divorce mentionnant cette autorisation
 - ✓ ou autorisation écrite de l'ex-conjoint (avec signature légalisée dans sa mairie de domicile)
- Copie intégrale d'**acte de mariage** pour les changements de noms et **acte de décès** en cas de veuvage

Pièces complémentaires pour MINEUR

Présence du mineur obligatoire, accompagné d'un représentant légal

- ✓ **carte d'identité du représentant légal**
- ✓ En cas de divorce ou de séparation amener le jugement
- ✓ Si le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère :
les justificatifs de domicile des deux parents

TIMBRES FISCAUX

Vendus dans les bureaux de tabac ou au Trésor Public

86 € pour une personne majeure

42 € de 15 à 18 ans

17 € pour les moins de 15 ans

En cas de demande de renouvellement pour **perte ou vol**

- Les **déclarations de vol** doivent être effectuées en gendarmerie
- Les **déclarations de perte** sont téléchargeables sur le site indiqué ci-dessus ou en mairie